



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

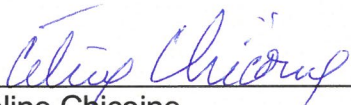
## AVIS PUBLIC

### Modification de la date d'une séance ordinaire pour le mois d'octobre 2025

PRENEZ AVIS que conformément à l'article 148.0.1 du Code Municipale du Québec un changement a été apporté quant à la tenue d'une séance ordinaire pour le mois d'octobre 2025, étant donné que l'année 2025 est une année d'élection et que selon l'article 314.2 LERM, le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale :

|           |                   |
|-----------|-------------------|
| SEPTEMBRE | 29 septembre 2025 |
| OCTOBRE   | Aucune            |

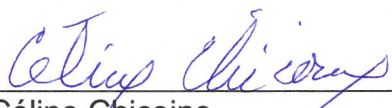
DONNÉ à L'Ascension, ce 11 février 2025

  
Céline Chicoine  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, résidant à L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 11 février 2025 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 11 février 2025.

  
Céline Chicoine  
Directrice générale et greffière-trésorière